



## Société Neuchâteloise de Tir Sportif

### Avenant au règlement des indemnités de la SNTS

Mis à jour pour l'année 2020

Remarque préliminaire : les frais mentionnés aux articles 4 à 7 et 14 à 16 du règlement des indemnités émanent au budget ordinaire de la SNTS.

Cet avenant concerne exclusivement les articles 8 à 13 dudit règlement.

Il indexe les montants des indemnités proposés aux montants disponibles et dévolus.

Il est mis à jour chaque année par le ou les responsables respectifs.

Pour toute manifestation ou compétition, les décomptes, les factures de location de stand ou autres notes de frais seront signés par le responsable de la manifestation ou concours puis transmis au responsable de la division concernée pour visa et transmission au caissier pour traitement.

#### **PRODUITS (affectation obligatoire)**

##### **Montants affectés obligatoires**

Subsides LORO

##### **Autres montants disponibles**

Sponsoring : néant

#### **AUTRES PRODUITS (affectation facultative)**

##### **Cotisation annuelle individuelle subséquente du tireur de performance (matcheur)**

Forfait de base	CHF 50.00
Supplément F-300m	CHF 20.00
Supplément Autre discipline	CHF 10.00

##### **Frais d'inscription aux finales « Individuel »**

F-300m, qualification	CHF 10.00
F-300m, Finale	CHF 30.00
Autre discipline, qualification	CHF 10.00
Autre discipline, Finale	CHF 20.00

##### **Prix de vente de la munition de match 7.50**

Par cartouche	CHF 1.00
---------------	----------

#### **CHARGES**

Subside complémentaire pour cours de relève J+S, par junior	voir « Remarques »
Participation au cours de base « Moniteur J+S »	voir « Remarques »
Subside pour cours JT – U15 accompli, selon SAHS	CHF 83.00

Participation forfaitaire au cours « Moniteur J+S », maximum	CHF 80.00	
Munitions de match, F-300, le coup	CHF 0.55	offertes
Munitions de match 22lr, C-50, P-25/50, le coup	CHF 0.25	à rembourser
Munitions de match 30-38", P-25, le coup	CHF 0.50	à rembourser
Munitions de match 7.65 / 9mm (pistolet Ord.), le coup	CHF 0.35	à rembourser

La munition de match 300m n'est offerte par la SNTS que pour les compétitions officielles.

<b>Frais contractuels de location des stands, mais au maximum</b>	(à formaliser avec les gérants)
Stand F-300, ouverture et fermeture	CHF 40.00
Par coup tiré	CHF 0.30
Stand C-50 et P-50	
Ouverture et fermeture	CHF 20.00
Forfait cible, 1 jour (cartons et/ou visuels <u>en sus</u> )	CHF 20.00
Stand P-25	
Ouverture et fermeture	CHF 20.00
Forfait chariot, 1 jour (cartons et/ou visuels <u>en sus</u> )	CHF 60.00
Stands F-10 et P-10	
Ouverture et fermeture d'un stand 10m	CHF 20.00
Forfait cible (cartons et/ou visuels <u>en sus</u> )	CHF 20.00

## **AUTRES CHARGES**

**Frais kilométriques** (seulement pour les compétitions officielles agréées figurant au calendrier cantonal).

Ces frais sont attribués par véhicule en comptant 3 personnes pour les discipline fusil et 4 personnes pour les disciplines pistolet. (Exemple : 8 tireurs fusil + le responsable de match pour un déplacement = 3 indemnités, ou 4 tireurs pistolet + le responsable de match = 2 indemnités)

Pour un déplacement d'une distance (aller simple) inférieure à 100km, calculé au départ de Boudevilliers, point 752. CHF 50.00 par véhicule

Pour un déplacement d'une distance (aller simple) supérieure à 100km, calculé au départ de Boudevilliers, point 752. CHF 100.00 par véhicule

<b>Prix courants du jour</b>		<b>(en CHF)</b>
Cibles-cartons, P-10	le cent	5.70
Cibles-cartons, P-25-précision	la pièce	0.90
Cibles-cartons, P-25-vitesse	la pièce	1.05
Cibles-papier, P-50	la pièce	1.70
Bletz	le mille	3.80
Médailles tour-de-cou	la pièce	16.45

## **Remarques**

### **Subside complémentaire pour cours de relève J+S, par junior :**

Ce montant peut varier chaque année. Il résulte de la différence entre le subside SAHS (*subside de base JT cours 1 et 2, CHF 56.00 + 77 coups @ 0.35, soit 27.00*) et la moyenne annuelle du subside J+S versé aux sociétés organisatrices de cours de relève J+S. En cas de changements, cette adaptation est effectuée chaque fin d'année par le coach cantonal qui se tient à disposition pour tous renseignements, explications ou documents utiles.

### **Participation au cours de base « Moniteur J+S »**

Selon décision du comité annoncée lors de l'AD 2019 et à titre de promotion de la Relève, le coût de participation à la formation de base est actuellement pris en charge par la SNTS (ne concerne pas la formation continue).

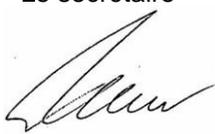
Neuchâtel, le 28 mars 2020

Au nom du comité de la SNTS

Le Président

  
Yvan Perrin

Le secrétaire

  
Thierry Tièche